

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Monsieur le Maire
2, place de l'église
35370 LE PERTRE



OR/RT 2022-MS
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 02 Mai 2022

Objet : Avis sur le projet de plan local d'urbanisme – Le Pertre

Monsieur le Maire,

Par courrier du 7 février 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le mercredi 27 avril pour remettre un avis sur ce dossier.

Le bureau remet un avis favorable avec les observations suivantes :

- L'analyse de compatibilité du PLU avec le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Oudon ne figure pas au dossier.
- Il n'est pas précisé si les zones à urbaniser ont fait l'objet d'un inventaire des zones humides suivant les critères de la végétation et des sols. Le S.A.G.E. demande un inventaire exhaustif des zones humides (pas uniquement les zones humides fonctionnelles) dans les zones à urbaniser.

J'espère avoir répondu à vos attentes et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL, Président de la C.L.E.
*Pour le Président, le Vice-président en charge
des avis sur dossiers, M. Olivier ROUSSEZ*

